La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Arts et Culture en Lycée, CFA et Établissement spécialisé

Appel à projets 2023-2024

La Région entend jouer pleinement son rôle d'acteur éducatif majeur auprès des jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes afin de les aider à bien amorcer leur vie d'adulte et de citoyen, en accompagnant les établissements de formation dans la mise en œuvre d'actions pédagogiques collectives.

Dans ce cadre, la place de l'éducation artistique et culturelle a été réaffirmée autour de nouvelles ambitions privilégiant une approche territoriale et une valorisation de l'offre culturelle régionale, tout en veillant à l'équité territoriale.

La Région considère que l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie doit permettre aux jeunes, par l'expérience sensible de la pratique, par la rencontre des œuvres et des artistes, par les investigations en vue de connaissances, de se fonder une culture artistique personnelle, de s'initier aux différents langages de l'art et de diversifier et développer ses moyens d'expression. Elle favorise ainsi l'esprit critique, l'intelligence collective et constitue un facteur déterminant de la construction de l'identité culturelle de chacun.

LES BÉNÉFICIAIRES

En articulation avec le Pass'Région, le dispositif est ouvert à l'ensemble des lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'État, aux lycées de l'Enseignement agricole, aux maisons familiales et rurales (MFR), aux établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), aux établissements spécialisés (IME, ITEP…) et aux CFA.

LES MODALITÉS DE L'APPEL A PROJETS

Chaque établissement peut déposer plusieurs projets selon le détail donné dans les fiches thématiques du présent règlement. Les projets inter-établissements sont possibles mais ne donnent pas droit à un projet supplémentaire.

Les demandes seront déposées sur l'application APERA-Net hébergée sur le portail Sicorra : https://sicorra.auvergnerhonealpes.fr/

VALORISATION DES PROJETS

Afin de mettre en avant l'implication des jeunes, les bénéficiaires pourront être sollicités pour valoriser les actions des élèves. Des temps de rencontres ou des journées de restitution des projets seront organisés. Ils pourront prendre la forme de cérémonies de remise de prix, d'exposition, de diffusion numérique des initiatives des établissements (ENT).

LE CALENDRIER

- Lundi 3 avril 2023 : ouverture de l'appel à projets
- Vendredi 2 juin 2023 : clôture de l'appel à projets
- Automne 2023 : vote des projets en Commission permanente selon le calendrier régional

FINANCEMENT

Les règles de gestion qui s'appliquent (dates d'éligibilité des dépenses, modalités de versement, date de caducité de la subvention…) sont celles du règlement des subventions régionales adopté par délibération n° AP-2019-06 / 08-7-2968 du Conseil régional en date du 27 juin 2019.

Chaque demande financière doit :

- être présentée annuellement (même reconduit, un projet doit donner lieu à une demande auprès de la Région chaque année),
- correspondre à un projet réalisé dans l'année scolaire.

Les critères d'éligibilité et les règles financières sont détaillés dans les fiches suivantes.

Les subventions sont accordées dans la limite du budget voté annuellement.

Pour rappel : le montant attribué à chaque action est forfaitaire. Il revient à l'établissement de l'affecter aux dépenses prévues au projet.

L'OBLIGATION DE PUBLICITÉ

Le bénéficiaire s'engage à mentionner la participation financière de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour chaque projet. Cette mention conditionne le versement de la subvention. Ce soutien doit être mentionné sur l'ensemble des supports de communication utilisés pour valoriser le projet : site Internet de l'établissement, plaquettes, affiches…

Découverte des classiques : aides à la pratique artistique

OBJECTIFS	- Développer et renforcer la pratique artistique des jeunes, par la mise en œuvre de projets s'appuyant sur l'intervention d'artistes et la fréquentation des lieux culturels. - Privilégier une approche territoriale de l'éducation artistique et culturelle en s'appuyant sur les ressources et les dynamiques locales.	
PROJETS	Candidature	Un projet peut concerner une ou plusieurs classes.
	Conditions d'éligibilité	- Projet prévoyant de 12 à 25 heures d'ateliers de pratique artistique, s'appuyant sur des intervenants professionnels se situant dans une démarche de création et de diffusion, en lien avec une structure culturelle. Le projet s'accompagnera de sorties vers des lieux culturels régionaux.
	Non éligibles	- Projet destiné aux élèves bénéficiant d'enseignements artistiques optionnels ou de spécialité ayant déjà obtenu des subventions de l'État. - Projet uniquement destiné aux élèves volontaires.
	Critères de sélection	- Qualification professionnelle des intervenants. - Qualité artistique et pédagogique du projet. - Projet singulier tenant compte de l'établissement dans son environnement et s'appuyant sur une démarche de transmission artistique. - Situation géographique de l'établissement.
MODALITÉS	Nombre de projets	**2 projets par établissement jusqu'à 600 élèves.** **3 projets par établissement au-delà de 600 élèves.**
	Cadre financier	**Dépenses éligibles :** - Rémunération des intervenants sur la base de 65€/heure, sauf exception (notes de cession). - Frais de transport des élèves (en région uniquement). - Frais de déplacement des intervenants. **Dépenses inéligibles :** - Acquisition de matériel relevant de dépenses d'investissement (achat d'ordinateur, appareil photo...). - Dépenses de bureautique, photocopies, frais de téléphone. - Hébergement et frais de restauration des élèves. - Achat d'expositions. - Billetterie (possibilité de prise en charge par le Pass'Région).
	Financement	Jusqu'à 85% des dépenses éligibles (Possibilités de cofinancement avec le pass Culture).

Découverte des classiques : lycéens et apprentis au spectacle

OBJECTIFS	Favoriser la découverte de la danse, de la musique classique et de l'opéra, à travers un parcours du spectateur comprenant la découverte d'un spectacle, la visite d'un lieu culturel, des rencontres avec des professionnels et des formations à destination des enseignants.	
PROJETS	Candidature	Chaque établissement peut déposer une candidature, pour une seule classe. Il procède à une sélection de 3 œuvres parmi les propositions par ordre de préférence.
	Condition d'éligibilité	Engagement et mobilisation d'une équipe d'enseignants.
	Non éligible	Projet destiné uniquement à des élèves volontaires.
	Critères de sélection	- Qualité pédagogique du projet, - Caractère interdisciplinaire du projet, - Situation géographique de l'établissement, - Nombre de participations au dispositif.
MODALITÉS	Nombre de projets	**1 projet par établissement**
	Cadre financier	**Dépense éligible :** - Transport des élèves à la représentation. **Dépense inéligible :** - Transports intra-urbains. La Région prend directement en charge auprès des partenaires culturels, l'ensemble des frais relatifs à la participation des jeunes au dispositif (dossiers pédagogiques, formation des enseignants, places de spectacle).
	Financement	Jusqu'à 85% du coût du transport.

Découverte des classiques : lycéens et apprentis au cinéma

OBJECTIFS	- Développer la culture cinématographique des jeunes par la découverte d'un cinéma de qualité, et les amener à devenir des spectateurs assidus, curieux et critiques. - Favoriser la découverte de l'ensemble des acteurs du champ du cinéma-audiovisuel par des rencontres ou des ateliers.	
PROJETS	Candidature	Un établissement peut engager une ou plusieurs classes dans l'opération.
MODALITÉS	Nombre d'inscription	**1 seule inscription par établissement** (même si plusieurs classes sont concernées)
	Cadre financier	La Région, le CNC et la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) prennent directement en charge l'ensemble des frais relatifs à la participation des jeunes au dispositif (coordination, outils de communication et outils pédagogiques, rencontres avec les professionnels du secteur…). Les Rectorats organisent et financent la formation des enseignants. **Dépense éligible :** - Transport des élèves à un festival de cinéma partenaire du dispositif (un transport par demande). **Dépenses inéligibles :** - Transports intra-urbains, - Prix des places de cinéma (3€) et propositions d'ateliers (Possibilité de financement avec le pass Culture).
	Financement	Jusqu'à 85% du coût du transport vers un festival.

Éducation aux médias, à l'information et aux outils numériques

OBJECTIFS	- Aider les jeunes à se construire une culture permettant un usage réfléchi des médias traditionnels et numériques. - Adopter un regard critique et une démarche sécurisée d'accès aux informations sur le web.	
PROJETS	Candidature	Un projet peut concerner une ou plusieurs classes.
	Condition d'éligibilité	- Projet construit avec un ou plusieurs professionnel(s) qualifié(s) de l'information : journalistes, photographes, vidéastes, structures associatives d'éducation à l'image... - Projet abordant les thématiques suivantes (au choix, liste non exhaustive) : identité numérique, protection de l'identité, droit à l'image, vie privée et vie publique, analyse des médias, fake news, théories du complot, modèle économique des médias et des réseaux sociaux.
	Non éligibles	- Projet uniquement destiné aux élèves volontaires, - Projet de simple sensibilisation (moins de 8h d'intervention).
	Critères de sélection	- Qualification professionnelle des intervenants, - Qualité pédagogique du projet, - Projet singulier tenant compte du contexte et de l'environnement de l'établissement et s'appuyant sur une approche autour de l'image et de l'écrit, - Situation géographique de l'établissement.
MODALITÉS	Nombre de projets	**1 projet par établissement**
	Cadre financier	**Dépenses éligibles :** - Rémunération des intervenants sur la base de 65€/heure, dans la limite de 25 heures, - Frais de transport des élèves (en région uniquement), - Frais de déplacement des intervenants. **Dépenses inéligibles :** - Acquisition de matériel(s) relevant de dépenses d'investissement (matériel informatique, numérique, appareil photo...).
	Financement	Jusqu'à 85% des dépenses éligibles (Possibilités de cofinancement avec le pass Culture).

Prix littéraire des lycéens et apprentis d'Auvergne-Rhône-Alpes

OBJECTIFS	- Favoriser la découverte de la création littéraire contemporaine en langue française, en encourageant l'exercice du jugement critique à travers la lecture, - Susciter ou renforcer le rapprochement et la mise en réseau des établissements scolaires et de formation avec les bibliothèques et librairies de proximité, - Permettre aux jeunes de participer à une manifestation littéraire régionale.	
PROJETS	Candidature	Chaque établissement peut déposer sa candidature pour une seule classe.
	Conditions d'éligibilité	- Engagement et mobilisation d'une équipe d'enseignants et de documentalistes, - Existence d'un partenariat avec une librairie et une bibliothèque de proximité.
	Critères de sélection	- Qualité pédagogique et caractère interdisciplinaire du projet, - Rayonnement du projet au sein de l'établissement, - Situation géographique de l'établissement, - Nombre de participations au dispositif (jusqu'à 3 participations consécutives).
MODALITÉS	Nombre de projets	**1 projet par établissement (1 classe)**
	Cadre financier	**Dépenses éligibles :** - L'achat des livres du prix : jusqu'à 1 000 € par établissement, - Les ateliers artistiques : jusqu'à 15 heures par établissement (sur la base de 65€/heure), - Les autres rencontres avec des professionnels du livre (hors libraires et bibliothécaires) : 2 heures par rencontre, - Les frais de déplacement des intervenants (hors auteurs du prix). **Dépenses inéligibles :** - Billetterie (utilisation possible du Pass'Région), - Acquisition de matériel(s) relevant de dépenses d'investissement (matériel informatique, numérique, appareil photo...). **La Région prend directement en charge :** - Les frais relatifs aux rencontres avec les auteurs du prix : rémunération, frais de déplacement et hébergement, - Les frais de déplacement des élèves vers une manifestation littéraire, - Les frais de déplacement pour la journée de remise des prix.
	Financement	Jusqu'à 85% des dépenses éligibles.

CONTACTS :

Pour toutes questions relatives à l'appel à projets et vous aider dans l'élaboration de vos projets

Boite mails dédiée à l'appel à projets :

artsetculture@auvergnerhonealpes.fr

Pour la Métropole de Lyon, la Drôme et l'Ardèche :

Cédric LOPEZ, Instructeur – 04 26 73 55 24

Pour l'Ain, la Loire, le Rhône et la Haute-Savoie :

Isabelle Pachot, Chargée de mission – 04 26 73 60 62

Pour l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme :

Sandrine AMENOUCHE-GUYON, Chargée de mission

04 73 31 75 93

Pour l'Isère et la Savoie :

Valérie FRANÇOIS, Chargée de mission – 04 26 73 64 05

Secrétariat :

Corinne BAILLARGEAU – 04 26 73 44 31